

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 19 novembre 2025)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

concernant

- **la réponse à la motion 21.204 « Pour une école neuchâteloise durable »**
- **la pétition « Pour des cours de sensibilisation au changement climatique et de prévention des dangers naturels au sein des écoles obligatoires du canton »**

La commission parlementaire Éducation,

composée de M^{mes} et MM. Vincent Martinez, président, Sarah Blum, vice-présidente, Roxann Barbezat, Monique Erard, Eric Flury, Claudine Geiser, Emma Gossin, Aurélie Gressot, Caroline Juillerat, Emil Margot, Christophe Peter, Corinne Schaffner, Patricia Sörensen et Mireille Tissot-Daguette,

*soutenue dans ses travaux par M^{me} Sandrine Wavre, assistante parlementaire,**fait les propositions suivantes au Grand Conseil :***PRÉAMBULE**

La commission Éducation a traité le rapport du Conseil d'État 25.043, Pour une école neuchâteloise durable, lors de sa séance du 18 février 2026, en présence de la cheffe du Département de la formation et des finances (DFFI) et de son secrétaire général, du chef du service de l'enseignement obligatoire (SEO) et de son adjoint, de la cheffe du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), ainsi que d'un juriste.

Auparavant, lors de sa séance du 12 janvier 2026, la commission s'était penchée sur la pétition citée en titre en présence de la cheffe du DFFI, de son secrétaire général adjoint et du chef du SEO. Elle a procédé à l'audition d'une délégation des pétitionnaires et a poursuivi ses échanges avec le Conseil d'État. Il est rapidement apparu que la problématique soulevée rejoignait celle traitée par le rapport 25.043. À l'unanimité, la commission a donc décidé de lier le traitement de ces deux objets.

TRAVAUX DE LA COMMISSION**Rapport du Conseil d'État 25.043 en réponse à la motion 21.204 « Pour une école neuchâteloise durable »**

La commission a accueilli favorablement le rapport du Conseil d'État, qui confirme, via un état des lieux, que le thème de la durabilité est pleinement ancré dans les programmes et moyens d'enseignement de la scolarité obligatoire. La constitution d'une commission durabilité au sein du SEO est considérée comme un élément particulièrement positif,

puisqu'il permettra d'assurer, malgré la régionalisation de l'école, une certaine homogénéité des actions entreprises par les cercles scolaires.

Toutefois, les commissaires se sont interrogés sur deux points :

- la composition de cette commission durabilité ;
- la rémunération des personnes qui composeront cette commission.

S'agissant des référent-e-s, le département a indiqué qu'ils et elles restaient à définir en collaboration avec les directions des cercles scolaires, mais a confirmé que leur indemnisation serait assurée grâce à l'enveloppe générale dédiée aux décharges. Celle-ci n'étant toutefois pas extensible, une priorisation doit être faite entre les nombreux éléments à aborder à l'école en plus du programme scolaire (vivre-ensemble, surveillance/sécurisation des salles de sciences, durabilité, nutrition, etc.).

Il est souligné que les moyens alloués dans le cadre du Plan climat cantonal permettent également de soutenir des projets développés par les écoles et concernant plusieurs classes, voire une volée ou encore un collège entier, et donc un accès équitable des élèves à cette problématique.

Si le socle commun des cours théoriques tels que les sciences de la nature, les sciences humaines et sociales, la formation générale et l'éducation numérique, permet d'harmoniser la diffusion de certaines connaissances en matière de durabilité, les commissaires soulignent la difficulté d'homogénéiser l'accès aux activités hors cadre (visites, balades en forêt, etc.). De nombreux échanges ont en effet porté sur la difficulté d'assurer un enseignement équitable aux élèves, compte tenu de la structure scolaire cantonale et des nombreux paramètres humains qui entrent en ligne de compte. Certain-e-s commissaires invitent donc le département à solliciter largement les directions d'école dans le cadre des discussions qui seront menées au sein de la commission durabilité, afin de lisser, dans la mesure du possible, les différences pouvant exister entre les cercles scolaires.

Les commissaires ont également pris connaissance avec satisfaction des nombreuses ressources pédagogiques qui existent déjà sur le thème de la durabilité, et de leur mutualisation entre les cantons romands. Le département a confirmé que la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) travaille actuellement au regroupement des moyens d'enseignement sur une plateforme nommée REPERIO. En outre, un rapport intermédiaire, disponible dès avril 2026, portera sur la création d'un guide de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD).

Pétition de la session des jeunes 2025¹ « Pour des cours de sensibilisation au changement climatique et de prévention des dangers naturels au sein des écoles obligatoires du canton »

Audition d'une délégation des pétitionnaires

Les événements récents ont démontré que le canton de Neuchâtel n'est pas à l'abri des catastrophes naturelles. Les pétitionnaires demandent que les jeunes soient formé-e-s dans le but de s'adapter à cette nouvelle réalité. Afin de sensibiliser les enfants le plus rapidement possible aux enjeux liés au changement climatique, des cours ponctuels devraient être introduits. Ces derniers seraient dispensés par des expert-e-s externes, au même titre que les cours d'éducation sexuelle ou d'éducation routière, afin de donner un point de vue utile et objectif, d'appréhender au mieux le monde environnant et d'adopter les bons gestes en cas de catastrophe. En cas d'urgence, la réaction adéquate des personnes est primordiale pour sauver des vies. Il est également nécessaire que les élèves prennent conscience de l'impact du changement climatique sur nos régions et que chacun-e agisse à son échelle, que ce soit pour la préservation de l'environnement ou pour la prévention des risques.

¹ La loi sur le soutien aux activités de jeunesse extrascolaires introduit l'obligation de l'organisation d'une session des jeunes tous les trois ans. La dernière s'est tenue le 28 octobre 2025.

Lors de la session des jeunes, une certaine déconnexion a été constatée entre les actions déjà entreprises et leurs effets. L'école joue un rôle important pour que les jeunes d'aujourd'hui, qui sont les acteur-trice-s de demain, soient parfaitement informé-e-s des enjeux de cette thématique et des gestes à adopter en cas de besoin.

Discussion

Les commissaires ont pu échanger avec la délégation des pétitionnaires et leur poser diverses questions, notamment quant à la manière dont les cours de formation générale permettraient d'aborder le changement climatique, sur la temporalité envisagée pour ces cours et sur leur priorisation par rapport à l'éducation numérique.

Les pétitionnaires ont précisé le format envisagé pour ces cours, soit une fréquence d'une ou deux fois par année, sous une forme participative sur le terrain, au même titre que l'éducation routière. Ils et elles soulignent que cette démarche ne chargerait pas la grille horaire de manière notable et qu'elle doit être prioritaire sur l'éducation numérique. L'organisation de tels cours dans le cadre de l'école obligatoire permettrait de toucher l'ensemble des élèves.

Même s'il faut s'interroger sur les raisons qui donnent le sentiment aux jeunes que le sujet est insuffisamment traité, la majorité de la commission considère qu'à l'aune des éléments apportés par le Conseil d'État dans son rapport 25.043, ces thématiques sont déjà largement prises en considération à l'école.

Position du Conseil d'État

Cette pétition a le mérite de questionner le département sur les matières dispensées à l'école. Le rapport 25.043 mentionne les nombreux objectifs à atteindre à la fin de la scolarité obligatoire, notamment dans les domaines de l'environnement et de la durabilité. Par ailleurs, des cours portant sur les gestes de premiers secours sont dispensés à l'école dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive.

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Motion dont le Conseil d'État propose le classement

Sans opposition, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement de la motion du groupe socialiste 21.204, du 14 octobre 2021, « Pour une école neuchâteloise durable ».

Pétition « Pour des cours de sensibilisation au changement climatique et de prévention des dangers naturels au sein des écoles obligatoires du canton »

Par 12 voix et 1 abstention, la commission estime que le rapport 25.043 du Conseil d'État répond aux préoccupations exprimées par la pétition et propose au Grand Conseil de la classer, conformément à l'article 14, lettre d, de la loi sur le droit de pétition (LDPé).

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

La commission a adopté le présent rapport lors de sa séance du 12 mars 2026.

Neuchâtel, le 12 mars 2026

Au nom de la commission Éducation :

Le président,
V. MARTINEZ

La rapporteure,
R. BARBEZAT